

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1488

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	500 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Une garantie autonomie pour mettre fin à la pauvreté étudiante (<i>ligne nouvelle</i>)	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de créer une garantie autonomie. Nous souhaitons dénoncer la grande précarité dans laquelle sont plongés les étudiants à cause de l'inaction du Gouvernement.

Nous connaissons le peu d'intérêt du Président pour les jeunes. Le 21 mars 2017, il déclarait : « j'ai vécu, quand j'étais adolescent, avec environ 1 000 euros par mois. Je sais ce que c'est que de boucler une fin de mois difficile ». Ces mille euros, il n'a même jamais consenti à les accorder aux étudiants, contraints de faire la queue pendant des heures pour obtenir une aide alimentaire depuis le début de la crise sanitaire.

Que propose donc le Gouvernement face à l'explosion de la la précarité ? Le bleu budgétaire indique qu' "afin de continuer à soutenir le pouvoir d'achat des étudiants boursiers, le montant des bourses sur critères sociaux est revalorisé de 1 % à la rentrée 2021"... alors même que l'inflation atteindra 1,8% cette année !

D'autre part, 46% des étudiants sont obligés de travailler pour financer leurs études selon une étude de l'Observatoire de la vie étudiante réalisée en 2017. C'est du temps en moins pour étudier avec des

temps partiels épuisants et sous-payés qui mettent en péril leur réussite. Avec la crise économique, de nombreux jobs d'étudiants ont disparu.

Pour mettre un terme à la précarisation grandissante des conditions de vie et d'étude des étudiants, il est temps de mettre en place une garantie autonomie qui leur permettra de prendre directement en main leurs affaires quotidiennes et de ne pas avoir à faire peser le coût de leurs études sur leurs familles, en particulier les plus modestes.

Par cet amendement d'appel, nous proposons de créer une garantie autonomie, c'est-à-dire une allocation d'autonomie de 1063 euros par mois pour les jeunes détachés du foyer fiscal de leurs parents.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel de transférer des crédits de l'action 01 – Aides directes du programme 231 à hauteur de 500 millions en autorisations d'engagement et 500 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 d'une nouvelle ligne de programme intitulée "une garantie autonomie pour mettre fin à la pauvreté étudiante".